

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 novembre 2007

Point 8 de l'ordre du jour

Conditions générales d'emploi et de recrutement des salariés

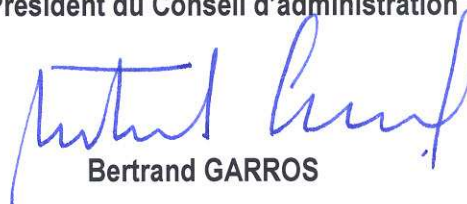
Modification du titre 3 du règlement intérieur

de l'Institut relatif au temps de travail

Délibération n° 2007-46

Conformément au 4° de l'article R 1417-7 du Code de la santé publique, le Conseil d'administration de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, après en avoir délibéré adopte le titre III du règlement intérieur relatif au temps de travail actualisé, tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration



Bertrand GARROS